

# Euronext Notice

## CORPORATE EVENT NOTICE >> Introduction par Offre publique

### KLEMURS PROMESSES

Place	Paris	Date	28/11/2006
N° Avis	PAR_20061128_5454_EUR	Marché	Eurolist by Euronext

### ADMISSION D' ACTIONS ET OFFRE AU PUBLIC

Conformément à l'article 6 201 des Règles de marché d'Eurolist, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Eurolist by Euronext :

- des 1.500.000 actions existantes composant le capital de la société KLEMURS, et,
- d'un nombre de 487.500 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne,
- d'un nombre maximum de 6.262.500 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital réservée.

487.500 actions seront mises à la disposition du public et diffusées dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ferme (OPF). Le nombre d'actions offertes pourra être porté à 560.625 en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

Option de surallocation: L'actionnaire majoritaire consentira à BNP Paribas une promesse de vente, au prix de l'Offre, d'un nombre maximum de 73.125 actions existantes. Cette option pourra être exercée à tout moment, en tout ou partie, jusqu'au 19 décembre 2006.

Les informations concernant les modalités de l'offre sont fournies au public comme suit :

- Publication de la notice légale au BALO, le 29/11/2006 ;
- Le prospectus est disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site de l'émetteur ([www.klemurs.fr](http://www.klemurs.fr)).

### Prix de l'offre : 20 EUR

### CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL

Durée :	du 28/11/2006 au 06/12/2006 à 17h00 (heure de Paris )
Nombre de titres :	Un maximum de 438.750 actions soit 90% de l'Offre (hors option de surallocation)
Etablissement en charge :	BNPParibas

### CARACTERISTIQUES DE L'OPF

Ouvert aux :	personnes physiques, investisseurs personnes morales, fonds communs de placement
Durée :	du 28/11/2006 au 06/12/2006 à 17h00 (heure de Paris)
Nombres de titres :	Un minimum de 48.750 actions soit 10% de l'Offre

Le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'OPF pourra être augmenté par prélèvement sur les actions offertes dans le cadre du Placement Global dans la limite de 50% de l'Offre.

Décomposition des ordres en fonction du nombre de titres demandés :

Ordres A :

- ▣ Fractions d'ordre A1 : entre 1 et 150 titres inclus.
- ▣ Fractions d'ordre A2 : au-delà de 150 titres.

Ordres K : réservés aux actionnaires personnes physiques de Klépierre et limités à un maximum de 300 titres.

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 07/12/2006.

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPF.

Le résultat de l'OPF, ainsi que les conditions de négociation à partir du 08/12/2006, feront l'objet d'un avis publié le 07/12/2006.

Libellé et transmission des ordres : les clients devront transmettre leurs ordres de souscription au plus tard le 06/12/2006 à 17h00 (heure de Paris). Les intermédiaires financiers transmettront les ordres de souscription dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix. Le 07/12/2006 à 10h00 (heure de Paris), au plus tard, les membres du Marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (N° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres de souscription dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre fractions d'ordre A1 et A2 et les ordres K.

Conditions d'exécution des ordres : les ordres K sont des ordres prioritaires réservés aux actionnaires, personnes physiques, de Klépierre, toutefois, dans l'éventualité où la demande totale au titre des ordres K représenterait plus de 75% du nombre définitif d'actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, les ordres K pourraient être réduits afin de permettre que les fractions ordres A1 puissent être servis au moins partiellement. Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres A ne pourraient être satisfaits.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPF : les opérations de règlement-livraison des négociations du 07/12/2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, entre d'une part BNPParibas (Code Affilié 038) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 12/12/2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 11/12/2006 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 07/12/2006.

Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L des négociations du 07/12/2006 seront annulées.

### **Admission aux négociations des actions émises par KLEMURS**

Euronext Paris fait connaître que, à partir du 07/12/2006, les actions ordinaires ci-dessous émises par KLEMURS seront admises sur Eurolist by Euronext. Les négociations sur le système NSC débuteront le 08/12/2006.

*Principales caractéristiques des titres admis:*

Nb Titres à admettre:	Un maximum de 8.250.000
Valeur nominale:	10 EUR
Prix d'émission:	20 EUR
Jouissance:	courante
Forme des titres:	nominative ou au porteur
Banque introductrice:	BNPParibas
Service financier:	BNP Paribas Securities Services 30
Secteur ICB:	8733 Real Estate Holding & Development
Compartiment:	Compartiment C

*Cotation:*

Grpe Cotation:	16	Cotation:	Continuous
		SRD:	No
Garantie R/L:	Yes	Dépositaire local:	Euroclear
Libellé:	KLEMURS	Mnémonique:	KMU
ISIN:	FR0010404780	Code Euronext:	FR0010404780

**Conditions particulières applicables aux ordres de souscription dans le cadre de l'OPF**

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre A et, le cas échéant, un seul ordre K, qui ne peuvent être dissociés entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un nombre maximum d'ordres égal au nombre de titulaires du compte ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordres disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

**CONDITIONS D'OUVERTURE DES NEGOCIATIONS SUR NSC LE 08/12/2006**

Les actions KLEMURS seront admises temporairement sur Eurolist by Euronext sous l'intitulé KLEMURS PROMESSES conformément aux dispositions des articles 6801/1 et suivants des règles de marché Livre I d'Euronext.

Dans le cas où l'établissement garant déciderait de résilier le contrat de garantie conformément à ses termes, la société KLEMURS en informera Euronext Paris SA sans délai et demandera l'annulation de toutes les négociations intervenues sur la ligne «KLEMURS PROMESSES». Dans ce cas, Euronext Paris SA publiera un avis annonçant que les ordres d'achat ou de souscription transmis dans le cadre de l'OPF, ainsi que l'ensemble des négociations effectuées sur les titres admis sur la ligne «KLEMURS PROMESSES», seront rétroactivement annulés.

Il est précisé que les intermédiaires devront faire figurer sur les avis d'opéré le libellé «KLEMURS PROMESSES». Il appartiendra aux intermédiaires d'informer leurs clients de la possibilité d'annulation rétroactive de leurs transactions sur la ligne «KLEMURS PROMESSES». Si la société KLEMURS venait à informer Euronext Paris SA de la résiliation du contrat de garantie et donc demandait l'annulation de toutes les négociations intervenues sur la ligne «KLEMURS PROMESSES», il appartiendrait aux intermédiaires de prendre toute disposition vis-à-vis des donneurs d'ordres pour les informer et annuler les négociations dans les délais les plus rapides. La décision de résiliation du contrat de garantie et d'annulation des transactions étant indépendante de la volonté d'Euronext Paris SA, cette dernière décline toute responsabilité sur les éventuelles conséquences financières, comptables ou fiscales d'une telle annulation tant pour les intermédiaires que pour les donneurs d'ordres.

Négociation des actions : les premières négociations des actions nouvelles et existantes interviendront sur le système NSC à partir du 08/12/2006 et jusqu'au 12/12/2006 inclus sur une seule ligne de cotation «KLEMURS PROMESSES» sous le code FR0010404780.

**Il est précisé que les intermédiaires devront faire figurer sur les avis d'opéré relatifs aux transactions réalisées entre le 08/12/2006 et le 12/12/2006 inclus, le libellé «KLEMURS PROMESSES». Il appartiendra aux intermédiaires d'informer leurs clients sur la possibilité d'annulation rétroactive de leurs transactions sur la ligne «KLEMURS PROMESSES».**

A compter du 13/12/2006, les actions KLEMURS seront cotées sous le libellé "KLEMURS", code ISIN FR0010404780 (inchangé) et mnémonique KMU (inchangé).

\*\*\*\*\*

## CORPORATE EVENT NOTICE >> Public Offer

### KLEMURS PROMESSES

Location	Paris	Date	28/11/2006
Notice	PAR_20061128_5454_EUR	Market	Eurolist by Euronext

---

### LISTING OF SHARES AND PUBLIC OFFER

Euronext Paris has decided to admit on Eurolist by Euronext :

- 1.500.000 existing shares representing the outstanding capital of KLEMURS, and,
- a maximum of 487.500 new shares by way of public offering,
- a maximum of 6.262.500 new shares from a reserved capital increase.

487.500 shares will be offered to public by the way of a Global Placement and an Fixed-Price Offer (OPF). The offered shares can be raised to 560.625 in the event that the green shoe is fully exercised.

Green shoe option: The majority shareholder will grant BNP Paribas an option consisting of a promise to sell up to 73.125 existing shares at the offering price. This option could be exercised at any moment, fully or partly, until 19/12/2006.

Information regarding the terms and conditions of the offer are provided to the public as follows:

- A legal notice published in BALO on 29/11/2006 ;
- A prospectus available on the website of the Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) and the website of the issuer ([www.klemurs.fr](http://www.klemurs.fr)).

#### **Price for the Offer: 20 EUR**

#### *Global Placement procedure*

Dates :	From 28/12/2006 to 06/12/2006 at 5:00 pm CET
Number of shares :	A maximum of 438.750 shares representing 90% of the Offer
Book runner :	BNPParibas

#### *OPF procedure*

Subscription open for :	Retail investors, physical persons, certain legal entities and UCITS.
Dates :	From 28/12/2006 to 06/12/2006 at 5:00 pm CET
Number of shares :	at least 48.750 shares representing 10% of the Offer

The number of shares offered within the OPF may be raised by shares offered in the Global Placement to a maximum of 50% of the total amount of shares offered.

Purchase orders can be divided in the following portions:

Orders A :

- A1 order portions : From 1 to 150 shares inclusive
- A2 order portions : more than 150 shares

Orders K : reserved to physical persons who are shareholders of KLEPIERRE and up to 300 shares

Orders are irrevocable and their validity is limited to the day of introduction and first quotation, on 07/12/2006.

Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.

The result of the offer will be announced by Euronext Paris in a notice on 07/12/2006.

Transmission of orders: Clients will send their purchase orders to the intermediaries by 5:00 pm (CET) on 06/12/2006 at the latest. Intermediaries will convey deposited orders to the market member(s) of their choice. By 10:00 am CET on 07/12/2006, market members shall fax Euronext Paris SA (on 01 49 27 16 00), a list of purchase orders they have received, using the model attached in Annex hereto. The report should breakdown the number of orders and shares requested for A1 and A2 order portions and K orders.

Purchase orders placed are irrevocable and they will be valid on 07/12/2006 only.

Execution of orders: K orders are priority orders reserved to physicals persons who are KLEPIERRE shareholders. If the K orders demand exceeds 75% of the Offer, the K orders will be reduced in order to have a minimal service of A1 order portions. A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions in case the demand exceeds available shares for A orders.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPF: settlement/delivery of 07/11/2006 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between BNPParibas (code 038) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 12/12/2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 am (CET) on 11/12/2006. The trading day shown on instructions will be 08/12/2006.

It is specified that, in case of cancellation of the operation, the settlement/delivery operations of trading of 08/12/2006 will be cancelled.

### ***Listing of the shares issued by KLEMURS***

Euronext Paris announces that, from 07/12/2006, the ordinary shares described below issued by KLEMURS will be listed on Eurolist by Euronext. The trading on NSC system will start on 08/12/2006.

#### *Main characteristics of the securities to be listed:*

Nb of securities to be listed:	A maximum of 8,250,000
Nominal value:	10 EUR
Issue price:	20 EUR
Dividend due date:	participate immediately
Form:	Bearer or registered
Listing agent:	BNPParibas
Financial service:	BNP Paribas Securities Services 30
ICB sector:	8733 Real Estate Holding & Development
Compartment:	Compartment C

#### *Quotation:*

Trading group:	16	Trading:	Continuous
		DSO:	No
Guarantee:	Yes	Local depositary:	Euroclear
Product name:	KLEMURS	Symbol:	KMU
ISIN:	FR0010404780	Euronext code:	FR0010404780

### **Special conditions applicable to orders placed:**

- any investor (physical person or legal entity) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered;
- clients may place only one order each which may not be shared among several intermediaries; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the investor has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by investors holding accounts with them;
- Euronext Paris S.A. reserves the right to require intermediaries to submit summary statements to their orders immediately by fax;
- Euronext Paris S.A. also reserves the right, after informing the transmitter of the order, to reduce or cancel any undocumented orders and those orders that it believes are excessive.

### **OPENING CONDITIONS OF TRADING ON NSC ON 08/12/2006**

The KLEMURS shares will be admitted temporarily on Eurolist by Euronext under the title "KLEMURS PROMESSES" accordingly to the provisions of the Euronext Market rules article 6801/1 and following of Rule Book I. In case the underwriter should decide to terminate the underwriting agreement in accordance with its terms, the Company will inform Euronext Paris thereof without delay and will request the cancellation of all the trading that has taken place on the "KLEMURS PROMESSES" line. In this case, Euronext Paris will publish a notice announcing that the subscription orders sent within the framework of the Fixed-Price Offer as well as all the trading that has taken place on the securities admitted on the "KLEMURS PROMESSES" line will be cancelled retroactively. It is specified that the intermediaries must indicate on the transaction notices the title: "KLEMURS PROMESSES". It is the responsibility of the intermediaries to inform their clients of the possible retroactive cancellation of their transactions on the "KLEMURS PROMESSES" line. Should the Company inform Euronext Paris of the termination of the underwriting agreement and as a result request the cancellation of the trading that has taken place on the line "KLEMURS PROMESSES", the intermediaries will be required to inform investors of such termination and cancel trading as soon as practicable.

Trading of shares : The first trading of new and existing shares will take place on the NSC system from 08/12/2006 and until 12/12/2006 inclusive on a single quotation line "KLEMURS PROMESSES" under the code FR0010404780.

As from 13/12/2006, the KLEMURS shares will be quoted under the title "KLEMURS", code ISIN FR0010404780 (unchanged) and mnemonic KMU (unchanged).

**It is specified that the intermediaries must put the designation "KLEMURS PROMESSES" on the operation notices for trades from 08/12/2006 to 12/12/2006 inclusive. Intermediaries should inform their clients of the possible retroactive cancellation of trades on the line "KLEMURS PROMESSES".**

## **Annex**

Document à adresser à Euronext Paris S.A.le 07/12/2006 à 10h00 (heure de paris) au plus tard.  
*Document to be addressed to Euronext Paris S.A. on 07/12/2006 at 10:00 am CET at the latest.*

fax : 01 49 27 16 00

### **OPF KLEMURS**

Membre dépositaire / *Depository member:*

Numéro affilié Euroclear France / *Affiliate number:*

Adresse / *Address:*

Nom du responsable / *Person in charge:*

Numéro de téléphone / *Phone number:*

Ordres de souscription / <i>Subscription orders</i>	Nombre de fractions d'ordre / <i>Number of order portions</i>	Nombre de titres / <i>Number of shares</i>
<b>Fractions d'ordre A1</b> (entre 1 et 150 titres inclus) / <b>Order portions A1</b> (From 1 to 150 shares inclusive)		
<b>Fractions d'ordre A2</b> (au-délà de 150 titres) / <b>Order portions A2</b> (more than 150 shares)		
	Nombre d'ordres / <i>Number of orders</i>	Nombre de titres / <i>Number of shares</i>
<b>Ordres K</b> (limité à 300 titres) / <b>K orders</b> (limited to 300 shares)		